

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018  
COMPTE-RENDU**

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
Ville du Port



**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

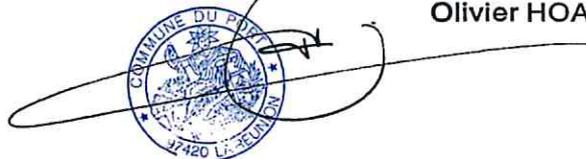
Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,  
J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

**MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE**

Le 27 août 2018

**LE MAIRE**

Olivier HOARAU



## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 7 août 2018	P. 01
2. Budget supplémentaire 2018 – Budget annexe de l'Eau	P. 24
3. Budget supplémentaire 2018 – Budget annexe de l'Assainissement	P. 28
4. Budget supplémentaire 2018 – Budget annexe du Fossoyage	P. 32
5. Budget supplémentaire 2018 – Budget annexe du SPANC	P. 34
6. Budget supplémentaire 2018 – Budget annexe du VETSSE	P. 36
7. Budget supplémentaire 2018 – Budget principal de la Ville	P. 39
8. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations - Année 2018	P. 59
9. Approbation convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »	P. 60
10. Cession amiable d'une portion de terrain communal cadastrée BI N° 66-203-224-269, sise le quartier de la Petite Pointe au profit de la SCCV LOTUS SACRE	P. 166
11. Projet d'extension du lotissement de la Petite Pointe par SCCV Lotus Sacré - Rétrocession à la commune de Le Port des emprises de voies principales et autres réseaux associés	P. 174
12. Cession amiable d'une portion de terrain communal cadastrée BI N° 203, sise le quartier de la Petite Pointe au profit de la SHLMR	P. 196
13. Rénovation de la médiathèque Benoîte Boulard – Avenant n°1	P. 203
14. Electrification rurale - Alimentation électrique du logement sis au 101 avenue Jacques Prévert - Convention avec le SIDELEC	P. 218
15. Equipement et raccordement des forages F7 Bis, F8 et FRG 2 au réseau public d'alimentation en eau potable - Approbation du plan de financement définitif	P. 226
16. Révision annuelle des loyers des logements communaux SIDR et SATEC – Année 2018	P. 230
17. Accueil de la première édition des rencontres Océan Indien de l'Association Internationale Villes et Ports	P. 234
18. Adhésion de la commune de Le Port à l'association Adullact	P. 253
19. Renforcement des capacités d'accueil d'apprentis au sein des effectifs de la Ville	P. 254

Questions Diverses

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi quatre septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Sergio Erapa 9<sup>ème</sup> adjoint.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1<sup>er</sup> adjoint, M. Bernard Robert 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Cala M'Rhéhoury 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : M. Jean-Claude Maillot 7<sup>ème</sup> adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4<sup>ème</sup> adjointe), M. Faustin Galaor (par M. Sergio Erapa 9<sup>ème</sup> adjoint), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe) M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

**Arrivé (s) en cours de séance** : M. Daniel Vassinot à 17h09, Mme Firose Gador à 17h09, Mme Mémouna Patel à 17h11.

**Départ (s) en cours de séance** : Mme Cala M'Rhéhoury à 17h47.

**Absent (s)**: Mme Dalila Mahé.

\*\*\*\*\*

*Ouverture de la séance à 17h05*

<p><b>1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 7 AOUT 2018</b></p>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1** : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 7 août 2018 ;

**Article 2** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

## 2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions : Mme Karine Infante, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** approuve le budget supplémentaire qui s'équilibre à 6 559 233,12 € en section de fonctionnement et à 7 500 791,95 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;

**Article 2 :** arrête l'équilibre après budget supplémentaire à 8 059 233,12 € en section de fonctionnement et de 8 975 791,95 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

**Article 4 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

## 3. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions : Mme Karine Infante, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** approuve le budget supplémentaire qui s'équilibre à 8 497 660,40 € en section de fonctionnement et à 3 223 951,76 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;

**Article 2 :** arrête l'équilibre après budget supplémentaire à 9 137 660,40 € en section de fonctionnement et de 3 703 951,76 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

**Article 4 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

## 4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 - BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions : Mme Karine Infante, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** approuve le budget supplémentaire qui s'équilibre à 120 752,88 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0 € en section d'investissement ;

**Article 2 :** arrête l'équilibre après budget supplémentaire à 129 752,88 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

**Article 4 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

<p style="text-align: center;"><b>5. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018</b> <b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT</b> <b>NON COLLECTIF – SPANC</b></p>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions : Mme Karine Infante, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** approuve le budget supplémentaire qui s'équilibre à 6 227,67 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0 € en section d'investissement ;

**Article 2 :** arrête l'équilibre après budget supplémentaire à 29 227,67 € d'investissement en section de fonctionnement et à hauteur de 0 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

**Article 5 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

<p style="text-align: center;"><b>6. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018</b> <b>BUDGET ANNEXE VALORISATION DES EAUX TRAITEES</b> <b>EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)</b></p>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions : Mme Karine Infante, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** constate la reprise des restes à réaliser de 2017 :

- 335 826 € en recettes d'investissement,
- 347 148,78 € en dépenses d'investissement ;

**Article 2 :** approuve le budget supplémentaire 2018 qui s'équilibre à 35 240 € en section de fonctionnement et à 401 406 € en section d'investissement (restes à réaliser inclus) ;

**Article 3 :** arrête l'équilibre après budget supplémentaire à 35 240 € en section de fonctionnement et à 401 406 € en section d'investissement ;

**Article 4 :** acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

**Article 5 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

## 7. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 - BUDGET PRINCIPAL

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (8 abstentions : Mme Karine Infante, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot, M. Patrice Payet, et 2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** approuve le budget supplémentaire qui s'équilibre à 9 520 222,84 € en section de fonctionnement et à 20 155 319,68 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;

**Article 2 :** arrête l'équilibre budgétaire 2018 après budget supplémentaire à 69 803 222,84 € en section de fonctionnement et à 37 639 264,17 € en section d'investissement ;

**Article 3 :** arrête le montant des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements 2018, ajusté en fonction de l'avancée des programmes, comme suit :

Programmes	Année de création	AP	CP ajusté après BS 2018
Construction du bâtiment du SDIS	2010	4 900 000,00	1 200 000,00
Réfection de l'église	2011	900 000,00	350 000,00
Programme Ecoles	2006	11 400 000,00	900 956,27
Programme ANRU	2008	15 300 000,00	907 176,69

**Article 4 :** acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

**Article 5:** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

## 8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2018

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*M. Patrice Payet ne prend pas part au vote,*

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, Mme Sabine Le Toullec),*

**Article 1 :** approuve l'attribution des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2018 selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION NOUVELLE	ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE	ACTIONS
Team 974	10 000 €		Organisation du Supermotard
AS Jeanne d'Arc		35 000 €	Soutien au projet sportif
Union des Communautés de l'Océan Indien (UCOI)	2 000 €		Fonctionnement général

**Article 2 :** autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

## 9. APPROBATION CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE « ACTION CŒUR DE VILLE »

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Karine Infante, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** approuve la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » annexée à la présente délibération ;

**Article 2 :** autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter tous financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;

**Article 3 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

## 10. CESSIION AMIABLE D'UNE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL CADASTREE BI N°66-203-224-229, SISE LE QUARTIER DE LA PETITE POINTE, AU PROFIT DE LA SCCV LOTUS SACRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 2 oppositions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),*

**Article 1 :** approuve la cession en pleine propriété au profit de la SCCV LOTUS SACRE, avec possibilité de substitution au profit de l'EURL JWH, une parcelle de terrain communal cadastrée BI n°66-203-224-229 parties, sise à Le Port, quartier de La Petite Pointe, pour une superficie estimée à 21 752 m<sup>2</sup>, comme suit :

- Cession d'une première emprise de 5 452 m<sup>2</sup>, destinée à la construction d'une résidence personnes âgées du secteur social et sa desserte viaire, pour un montant de 392 544 € (environ 72 €/m<sup>2</sup>), compatible avec l'avis des Domaines n°2018-407V0402 daté du 28 juin 2018 (après application de la marge d'appréciation de 10%) ;

- Cession, en trois phases distinctes, d'une emprise de terrain communal destinée à accueillir trois projets portant sur la réalisation de lotissements d'habitations et leurs dessertes, pour un montant cumulé de 1 304 000 € (80 €/m<sup>2</sup>), conforme à l'avis des Domaines n°2018-407V0403 daté du 28 juin 2018. Dans le détail, ces ventes porteront sur :
  - Une emprise de 6 015 m<sup>2</sup>, au prix de 481 200 €
  - Une emprise de 7 780 m<sup>2</sup>, au prix de 622 400 €
  - Une emprise de 2 505 m<sup>2</sup>, au prix de 200 400 €

**Article 2 :** de fixer au 31 décembre 2018 au plus tard, la date de signature de tous les compromis de vente correspondants, pour une durée de 6 mois maximum ; la signature de tous les actes authentiques et le paiement des prix devant intervenir au plus tard le 28 juin 2019. Un cahier des charges de cessions de terrains sera annexé à chaque acte de vente.

**Article 3 :** autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

<p style="text-align: center;"><b>11. PROJET D'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA PETITE POINTE PAR LA SCCCV LOTUS SACRE - RETROCESSION A LA COMMUNE DE LE PORT DES EMPRISES DE VOIES PRINCIPALES ET AUTRES RESEAUX ASSOCIES</b></p>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot et 2 oppositions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec),*

**Article 1 :** approuve les termes des projets de conventions ci-annexés portant sur les modalités de la rétrocession à la Ville de Le Port d'une partie des emprises de terrains concernées par les voies principales, ouvrages et espaces publics de l'opération de constructions de la SCCV LOTUS SACRE et, le cas échéant, de l'EURL JWH, en extension du Lotissement Petite Pointe, dans la ZAC Mascareignes.

**Article 2 :** fixe au 31 décembre 2018 au plus tard la date de signature de ces conventions.

**Article 3 :** autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer lesdites conventions.

<p style="text-align: center;"><b>12. CESSION AMIABLE D'UNE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL CADASTREE BI N°203, SISE LE QUARTIER DE LA PETITE POINTE, AU PROFIT DE LA SHLMR</b></p>
---

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** approuve la cession en pleine propriété au profit de la SHLMR, Groupe Action Logement, d'une parcelle de terrain communal cadastrée BI 203 partie, sise à Le Port, quartier de La Petite Pointe, pour une superficie mesurée à 190 m<sup>2</sup>, et moyennant le paiement d'un prix fixé à 45 600 euros en référence à l'avis des Domaines ci-annexé.

**Article 2 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**13. RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD  
CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA  
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AVENIR REUNION (SPLAR)  
AVENANT N°1**

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** approuve l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Avenir Réunion pour le projet de rénovation de la médiathèque Benoite Boulard ;

**Article 2 :** autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**14. ELECTRIFICATION RURALE - ALIMENTATION ELECTRIQUE  
DU LOGEMENT SIS AU 101 AVENUE JACQUES PREVERT  
CONVENTION AVEC LE SIDELEC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** approuve la convention n° 32/2018 avec le SIDELEC relative à l'alimentation électrique du logement sis au 101 avenue Jacques Prévert ;

**Article 2 :** approuve le plan de financement de l'opération (maîtrise d'ouvrage SIDELEC) suivant et la participation communale à hauteur de 6 428,16 € TTC :

Désignation	Dépenses en €	Recettes en €
Coût de l'opération en investissement HT	10 044,00	
TVA à 8,5 %	853,74	
Participation aux frais de Fonctionnement du SIDELEC Réunion (4%)	401,76	
Contribution PCT 2018		4 017,60
Remboursement TVA		853,74
Contribution restant à la charge de la Commune de Le Port		6 428,16
<b>Total en € TTC</b>	<b>11 299,50</b>	<b>11 299,50</b>

**Article 3** : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**15. EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DES FORAGES F7 BIS, F8 ET FRG2 AU RESEAU PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE APROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1** : approuve le plan de financement définitif suivant :

Montant total des travaux (estimation MOE décembre 2017)	Co-financeurs	Part financée	Montant financé
1 839 235,14 €	ETAT (FEI 2018)	41%	745 000,00 €
	Office de l'Eau (fiche 3.2)	35%	643 732,30 €
	Ville (budget annexe de l'eau)	24%	450 502, 84 €
		<b>100%</b>	<b>1 839 235,14 €</b>

**Article 2** : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**16. REVISION ANNUELLE DES LOYERS COMMUNAUX « SIDR ET SATEC » ANNEE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1** : approuve la révision annuelle des loyers des logements communaux SIDR et SATEC pour l'année 2018 calculée selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 comme mentionné dans le tableau annexé au rapport,

**Article 2** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**17. ACCUEIL DE LA PREMIERE EDITION DES RENCONTRES OCEAN INDIEN DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE VILLES ET PORTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot),*

**Article 1 :** approuve l'accueil des premières rencontres Océan Indien de l'Association Internationale Villes et Ports du 7 au 9 novembre 2018 ;

**Article 2 :** approuve la réaffectation de la subvention AFD pour un montant de 39 000 euros pour le financement de cette opération ;

**Article 3 :** valide son plan de financement prévisionnel ;

**Article 4 :** autorise Le Maire ou tout adjoint habilité à solliciter les financements auprès des partenaires ;

**Article 5 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

## 18. ADHESION DE LA COMMUNE DE LE PORT A L'ASSOCIATION ADULLACT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** approuve l'adhésion de la Ville à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales,

**Article 2 :** approuve le versement de l'adhésion à hauteur de 3 000 euros pour l'année 2018 et le paiement de l'adhésion pour les années à venir,

**Article 3 :** autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

## 19. RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL D'APPRENTIS AU SEIN DE LA VILLE

### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**Article 1 :** décide d'augmenter la capacité annuelle de recrutement de personnes en contrat d'apprentissage de 10 à 15 ;

**Article 2 :** autorise le Maire à conclure les contrats d'apprentissage et toutes les conventions avec les Centres de Formation d'Apprentis correspondants.

.....  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.**

LE MAIRE  
  
Olivier HOARAU  